



Ne rien inscrire

Groupe : _____

Ceinture : _____

N° Licence : _____ Nouvelle Licence

AJAC JUDO CANTAL**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

Nom :

Prénom :

Sexe :

Date de Naissance : / /

Adresse :

Numéro de téléphone : __ / __ / __ / __ / __ __ / __ / __ / __ / __

Email :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

Numéro de téléphone : __ / __ / __ / __ / __ __ / __ / __ / __ / __

PIECES A FOURNIR

- ☐ Les judokas possédant un passeport doivent le faire compléter et signer par le médecin.
- ☐ Un certificat médical précisant l'aptitude à la pratique du judo en compétitions
- ☐ Compléter la fiche de renseignement
- ☐ Le règlement de la cotisation annuelle (licence comprise) :

La cotisation est due à l'inscription (aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas exceptionnel, les membres du bureau étant seuls juges)

Possibilité de régler la cotisation en 3 fois

(Uniquement pour les chèques, le paiement en espèces ne pourra être fractionné)

Partie réservée au secrétariat (ne rien inscrire)Mode de paiement :☐ Espèces Montant : _____☐ Chèque Nombre : _____ Nom si différent : _____ N° Cheque : _____

N° Cheque : _____

N° Cheque : _____

A soustraire de la dernière échéance :☐ Chèque ANCV Montant : _____☐ Pass Cantal Montant : _____

Cases réservées à l'administration	Date d'encaissement	1e Octobre	1e Janvier	1e Avril
	Montant			

Avez vous besoin d'un justificatif de règlement ?

☐ Oui☐ Non

CHARTRE DE L'AJAC

Le Judoka s'engage à :

- Respecter les horaires de cours
- Prévenir en cas d'absence
- Avoir un comportement digne et respectueux envers le professeur de judo, les membres du club et les autres judokas
- Respecter les décisions du professeur
- Respecter le matériel et les locaux
- Venir aux cours avec un kimono propre, les mains et pieds propres avec des ongles coupés, les cheveux attachés avec un élastique. Le port de bijoux est interdit sur le tatami
- Se déplacer en dehors du tatami avec des zoris (ou autres sandales)

SIGNATURE :

Précédé de la mention

"lu et approuvé"

Les responsables légaux s'engagent à :

- Ne pas intervenir autour du tatami lors des cours et des compétitions
- Autoriser son enfant à être pris en charge dans le véhicule d'un tiers lors des déplacements pour les compétitions, stages ou autres
- Autoriser le judo club de l'AJAC à prendre les dispositions utiles en cas d'opération ou de traitement prescrit d'urgence par le corps médical au judoka précédemment nommé.

Tarifs des cours :

Micro-poussins (2017-2016) : 150€*

Mini-poussins (2015-2014) : 200€*

Poussins (2013-2012) : 200€*

Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors, Seniors (2011 et avant) : 220€*

* Licence à la FFJDA 40€ incluse

** 20€ de réduction pour chaque nouvelle adhésion, à partir de la 2ème d'une même famille.



Pour ne rien rater des
Stages, Résultats et Compétitions

Suivez nous sur Facebook:
Alliance Judo Aurillac Cantal

Pour judoka mineur seulement :

(Représentant légal) Nom : _____ Prénom : _____

Qualité : _____

Signature précédée
de la mention

"lu et approuvé"

**SI CETTE CHARTRE N'ETAIT PAS RESPECTEE LE CLUB POURRAIT PRENDRE DES SANCTIONS
POUVANT ALLER DE L'EXCLUSION TEMPORAIRE A L'EXCLUSION DEFINITIVE**